

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00310

AVENANT N° 1 AU MARCHE 2015DECH251 MODIFIANT LE DELAI D'ADMISSION DEFINITIVE ET LES MODALITES DE VERSEMENT DES ACOMPTES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. BERLIVET, Christian Mme Sylvie FAYOLLE, М. FAYOLLE. Jean-Claude FLACHAT. M. FRANCOIS, M. Luc M. Michel GANDILHON. M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, FAVERJON, Rémy M. Christophe Pascal GARRIDO, Μ. Μ. GUYOT. Μ. Daniel JACQUEMET, Μ. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ. MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Pascal M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160530-D20160031010-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20160713



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

AVENANT N° 1 AU MARCHE 2015DECH251 MODIFIANT LE DELAI D'ADMISSION DEFINITIVE ET LES MODALITES DE VERSEMENT DES ACOMPTES

Dans le cadre de l'exécution du marché n°2015DECH251 « lot 1 fourniture, livraison, pose et entretien curatif de conteneurs enterrés » Saint-Etienne Métropole pourvoit à ses besoins en conteneurs enterrés à savoir :

- la poursuite du programme de renouvellement pluriannuel du parc de conteneurs enterrés pour le tri du verre : environ 3 conteneurs enterrés par an,
- l'équipement de nouveaux points d'apports volontaires verre : environ 1 conteneur enterré par an et 5 conteneurs enterrés à Saint-Etienne (dans le cadre du plan de relance avec Eco-Emballage entre fin 2015 et début 2017),
- l'équipement expérimental du quartier de la Chapelle à Andrézieux-Bouthéon : entre 70 et 80 conteneurs enterrés pour les déchets recyclables, les ordures ménagères et le verre afin de ne pas superposer les modes de collecte sur un même quartier,
- pour mémoire, les nouvelles demandes émergeant sur le territoire de Saint-Etienne Métropole seront gérées par des conventions conclues avec les aménageurs (pas de prise en charge financière par Saint-Etienne Métropole des conteneurs enterrés Ordures Ménagères).

Les conteneurs enterrés comprennent une partie sous-terraine et une partie aérienne (la borne).

Sur Andrézieux-Bouthéon, la collecte des conteneurs enterrés ne démarrera qu'en janvier 2017.

Or la fourniture et la pose des conteneurs démarrent dès le printemps 2016.

Afin de pallier le risque de vandalisme systématique sur les bornes, la mairie d'Andrézieux-Bouthéon souhaite que cette partie aérienne du conteneur ne soit installée qu'à l'approche du démarrage de la collecte enterrée soit fin 2016.

Cette stratégie a pour conséquence :

- pour Saint-Etienne Métropole de ne plus pouvoir se garantir du bon fonctionnement du matériel dans le délai imparti de 45 jours et s'exposer dans le silence à une admission définitive réputée acquise,
- pour le titulaire du marché supporter un effort financier conséquent, puisque le paiement du solde prévu à l'admission définitive serait reporté environ à 150 jours au lieu de 45 jours.

Pour pallier ces 2 risques évoqués ci-dessus, il convient de conclure un avenant n°1 au marché n°2015DECH251 avec l'entreprise ASTECH pour modifier :

- le délai entre l'admission partielle et l'admission définitive : l'admission définitive sera prise à l'issue du délai de 150 jours à compter de la réception partielle,
- les modalités de versement des acomptes à chaque étape de l'admission qui nécessite l'introduction de 6 nouveaux prix en remplacement des 3 prix initiaux inscrits au BPU. Cette modification a pour objectif d'isoler le prix de la borne d'introduction du prix fourniture d'un conteneur et ne bouleverse en rien l'économie du marché.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> l'avenant n°1 au marché n°2015DECH251 avec l'entreprise ASTECH.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD